



saisie bancaire par huissier

Par **brubru2**, le **19/11/2008** à **19:16**

bonjour, suite a une condamnation j'ai reçu une amende de 1500 euros a regler.
Sans emploi a cette période j'étais dans l'impossibilité de payer,aujourd'hui je viens d'être
sujet a une saisie bancaire ,ce que je ne conteste pas . Mais le montant de la saisie
effectuée par l'huissier est de 3024 euros !! c'est a dire le double de l'amende pouvez vous
me dire si c'est normal .
merci de m'aider ,

cordialement bruno D

Par **superve**, le **23/11/2008** à **20:32**

Bonjour

Le mieux, pour avoir les explications sur ce montant, est d'interroger directement l'huissier.

Une telle augmentation du montant est possible, notamment avec les intérêts et les frais
engagés par l'huissier pour recouvrer la créance.

Bien cordialement.